

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-128-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-128

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution AJAIN

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AJAIN et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'AJAIN :

Montant	Opérations
46 826,65 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240506-3361CI.02 – Chemin de Laschamps)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le :

05 NOV. 2024

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-129-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-129

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution CHATELUS LE MARCHEIX

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CHATELUS LE MARCHEIX et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

Montant	Opérations
10 315,17 €	Entretien de voirie (DP-240122-3158CI - Réfection de piste)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.
- D'annuler la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

-23 430,48 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-211130-1934CI - DETR 2022 programme voirie) - Travaux fait sur dossier DP-240319-3252CI
--------------	--

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-130

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution JALESCHES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de JALESCHES et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de JALESCHES :

Montant	Opérations
2 169,23 €	Entretien végétation (ED-240620-3445CF - Entretien de la végétation du 11/06/2024 au 19/06/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le :

05 NOV. 2024

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-131-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-131

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CHAPELLE BALOUE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE BALOUE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE BALOUE :

Montant	Opérations
1 561,46 €	Entretien végétation (ED-240828-3530CF - Entretien des accotements du 28/08/2024 au 30/08/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-132-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-132

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA FORET DU TEMPLE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA FORET DU TEMPLE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- D'annuler la contribution de la commune de LA FORET DU TEMPLE :

Montant	Opérations
-7 801,32 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-220318-2091CI - Travaux de voirie) – Appelée 2 fois

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-133-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-133

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT GOUSSAUD

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT GOUSSAUD et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT GOUSSAUD :

Montant	Opérations
3 831,62 €	Entretien de voirie (DP-240925-3577CF - Programme PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241014-2024-134-DE
Date de télétransmission : 04/11/2024
Date de réception préfecture : 04/11/2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-134

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT PRIEST LA FEUILLE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE :

Montant	Opérations
16 683,57 €	Entretien de voirie (DP-240909-3555CF - Programme PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le :

05 NOV. 2024

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 18

Délibération n° 2024-135

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT SULPICE LE DUNOIS

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS :

Montant	Opérations
2 035,70 €	Entretien végétation (ED-240823-3520CF - Fauchage des accotements du 23/08/2024 au 28/08/2024 2ème passage sur la voirie communale uniquement)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.
- D'annuler la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

-31 858,44 €	Entretien de la voirie (ED-230301-2670CF - Entretien de la voirie 2023 - PATA) – Tonnage réduit
--------------	---

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**